

Réunion du 3 avril 2025

Présents : Dugué, Jeanneau, Bureau, Moreau, Grenon, Lhuair, Carmagnac, Pouilloux, Chollet, Vincent, Julliard, Bate,

Excusés : Guilloteau → procuration Grenon, Delahaye, Durot.

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<→>>>>

Vote des Comptes administratifs :

Budget Principal :

M. le Maire donne lecture du Compte administratif 2024 du Budget principal en détaillant les différents postes ; lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		
C/002	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	2 385 639,20
	Recettes	1 049 643,31
	Dépenses	722 823,88
	Résultat -Section de fonctionnement	326 819,43
	Excédent cumulé de la section de fonctionnement	2 712 458,63
INVESTISSEMENT		
C/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (N-1)	362 220,28
	Recettes	96 844,20
	Dépenses	433 484,67
	Résultat -Section d'investissement	-336 640,47
	Excédent cumulé de la section d'investissement	25 579,81
	RAR RECETTES	25 000,00
	RAR DEPENSES	465 000,00
	Besoin de financement de la section d'investissement	414 420,19
AFFECTATION DU RESULTAT		
C/1068	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	414 420,19
C/002	Excédent reporté en section de fonctionnement	2 298 038,44
C/001	Excédent reporté en section d'investissement	25 579,81

M. le Maire se retire de la salle de réunion et laisse la présidence à M. Roland JEANNEAU.

Monsieur JEANNEAU demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder au vote du compte administratif 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget principal ainsi que le compte de gestion 2024 identique au CA 2024.

Affectation du résultat :

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance valide à l'unanimité l'affectation du résultat soit un excédent reporté en fonctionnement au compte 002 de 2 298 038,44 €, affectation à l'investissement compte 1068 de 414 420,19 € et un excédent reporté en investissement au compte 001 de 25 579,81€.

Maison de santé :

M. le Maire donne lecture du Compte administratif 2024 du Budget Maison de Santé en détaillant les différents postes ; lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		
C/002	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	-336,38
	Recettes	37 075,84
	Dépenses	12 250,18
	Résultat -Section de fonctionnement	24 825,66
	Excédent cumulé de la section de fonctionnement	24 489,28
INVESTISSEMENT		
C/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (N-1)	-419 393,96
	Recettes	398 586,84
	Dépenses	26 923,89
	Résultat -Section d'investissement	371 662,95
	Déficit cumulé de la section d'investissement	-47 731,01
	RAR RECETTES	50 000,00
	RAR DEPENSES	9 000,00
	Besoin de financement de la section d'investissement	6 731,01
AFFECTATION DU RESULTAT		
C/1068	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	6 731,01
C/002	Report en section de fonctionnement	17 758,27
C/001	Report en déficit en section d'investissement	-47 731,01

M. le Maire se retire de la salle de réunion et laisse la présidence à M. Roland JEANNEAU.

Monsieur JEANNEAU demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder au vote du compte administratif 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget Maison de Santé ainsi que le compte de gestion 2024 identique au CA 2024.

Affectation du résultat :

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance valide à l'unanimité l'affectation du résultat soit un déficit reporté en investissement cpte 001 pour 47 731,01€ une affectation au besoin de financement de l'investissement cpte 1068 pour 6 731,01€ et un excédent de fonctionnement cpte 002 pour 17 758,27€.

Espace commercial :

M. le Maire donne lecture du Compte administratif 2024 du Budget Espace Commercial en détaillant les différents postes ; lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		
C/002	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	14 436,90
	Recettes	14 574,00
	Dépenses	17 700,93
	Résultat -Section de fonctionnement	-3 126,93
	Excédent cumulé de la section de fonctionnement	11 309,97
INVESTISSEMENT		
C/001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (N-1)	500,00
	Recettes	4 500,00
	Dépenses	6 146,48
	Résultat -Section d'investissement	-1 646,48
	Déficit cumulé de la section d'investissement	-1 146,48
	Besoin de financement de la section d'investissement	1 146,48
AFFECTATION DU RESULTAT		
C/1068	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	1 146,48
C/002	Excédent reporté en section de fonctionnement	10 163,49
C/001	Déficit reporté en section d'investissement	-1 146,48

M. le Maire se retire de la salle de réunion et laisse la présidence à M. Roland JEANNEAU.

Monsieur JEANNEAU demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder au vote du compte administratif 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget Espace Commercial ainsi que le compte de gestion 2024 identique au CA 2024.

Affectation du résultat :

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance valide à l'unanimité l'affectation du résultat soit un déficit reporté d'investissement cpte 001 de 1 146,48€, un besoin de financement de l'investissement cpte 1068 de 1 146,48€ et un excédent reporté de fonctionnement cpte 002 de 10 163,49€.

Vote des taux des taxes :

Le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux pour 2025 :

TFB : 32,41 %	TH : 17,80 %
TFNB : 36,69 %	CFE : 19,85 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif

Budget Primitif 2025:

Section de Fonctionnement:

Dépenses: 3 242 000 €

Recettes: 3 242 000 €

Section d'investissement:

Dépenses: 2 722 000 €

Recettes: 2 722 000 €

Le conseil municipal valide le budget primitif 2025 à l'unanimité.

Maison de santé :

Budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 63 000 €

Recettes : 63 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 83 000 €

Recettes : 83 000 €

Le conseil municipal valide le budget primitif 2025 à l'unanimité.

Espace commercial:

Budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement :

Dépenses: 24 770 €

Recettes: 24 770 €

Section d'investissement :

dépenses: 13 346,48 €

Recettes : 13 346,48 €

Le conseil municipal valide le budget primitif 2025 à l'unanimité et clos la réunion de budget à 20h30.

22h15 : Réunion de Conseil Municipal

Compte-rendu des commissions :

Travaux :

Logement de La Poste : le peintre effectue la dernière couche de peinture. Le plombier et le carreleur doivent intervenir rapidement pour les travaux de la salle de bain.

Muret lavoir : le maçon a reçu les couvertines mais le coloris n'est pas le bon, il doit les

retourner.

École : L'entreprise LOPES a fait parvenir le devis pour la réfection de la toiture qui s'élève à 27 014,48€ TTC. Le conseil municipal décide de monter un dossier incluant tous les travaux nécessaires à l'école (végétalisation de la cour, carrelage garderie, isolation phonique de la cantine etc) afin de pouvoir déposer une demande de subvention au titre de gros travaux à l'école de Pérignac. Il faudra justifier cette demande par le fait de la fermeture de Coulonges et par conséquent un nombre d'élèves plus important sur Pérignac à la rentrée 2025.

Emplois école : Lors de la fermeture de l'école de Coulonges il avait été négocié la reprise du personnel de cantine sur le RPI. Le conseil municipal réfléchit à plusieurs hypothèses.

Boucherie : Le Conseil municipal valide le montant du loyer du matériel à 150€/mois.

Questions diverses :

Une administrée sollicite la mise à disposition d'un emplacement pour vendre de la cuisine Jamaïcaine sur la commune une fois par semaine.

Après l'avoir rencontrée, et après avoir vérifié l'enregistrement de son entreprise ; le conseil municipal décide de lui laisser la possibilité de stationner son véhicule sur le parking de la salle des fêtes afin de répondre favorablement à sa demande.

Monsieur le Maire a reçu un courrier des riverains de la route de Saintes qui souhaitent organiser la « fête des voisins » sur l'aire de jeux et sollicite le prêt de tables, chaises et l'installation d'un branchement edf pour l'éclairage. Le conseil municipal accepte l'organisation de cet évènement au niveau de l'Aire de jeux et la mise à disposition de tables, cependant il n'y aura pas de branchement électrique installé par la commune pour une festivité dont la mairie n'est pas l'organisateur afin de préserver la responsabilité de la commune en cas d'incident, ni de chaises.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire l'attribution de surface de développement pour le projet de la zone du rond point a été votée.

Le conseil municipal décide de solliciter des devis pour le nettoyage des vitres de l'étage de la mairie qui ne sont pas accessibles par l'intérieur ainsi que les vitres de la salle des fêtes.